

NOS PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS

Projet de loi - Mesures d'urgence économique et sociale

Sous réserve de leur recevabilité

NOS AMENDEMENTS SUR LES MESURES DU GOUVERNEMENT

- Article 1 : Prime exceptionnelle de 1000 euros obligatoire dans entreprises qui versent des dividendes
- Article 1 : Prime exceptionnelle de 1000 euros obligatoire dans entreprises d'au moins 250 salariés
- Suppression des heures supplémentaires défiscalisées et désocialisées (Art. 2)

NOS PROPOSITIONS EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT

- Hausse du SMIC de 100 euros nets au 1^{er} janvier 2019
- Hausse du SMIC de 200 euros nets au 1^{er} janvier 2020
- Indexation des pensions de retraites et des prestations sociales selon l'inflation (coût 3,2 milliards d'euros)
- Encadrement des écarts de rémunérations dans les entreprises dans un rapport de 1 à 20

NOS PROPOSITIONS DE FINANCEMENT ET DE JUSTICE FISCALE

- Suppression du CICE (dans sa version réduction de cotisations sociales) : gain de 21 milliards d'euros chaque année
- Décalage du CICE (dans sa version réduction de cotisations sociales) au 1^{er} janvier 2020 pour éviter l'effet double CICE en 2019 : gain de 21 milliards d'euros
- Interdire le bénéfice du CICE lorsque les dividendes versés dans une entreprises dépassent 10 % du bénéfice de l'entreprise.
- Demande de Rapport sur l'évaluation du CICE au regard de son effet sur l'emploi et les salaires.
- Suppression des nouveaux allègements de cotisations patronales sur les bas salaires (jusqu'à 1,6 SMIC) qui devaient entrer en vigueur au 1^{er} octobre 2019 : gain de 800 millions d'euros en 2019 et 3,3 Mds en année pleine.
- Rétablissement de l'ISF : + 3,2 milliards
- Suppression de la Flat tax (prélèvement forfaitaire unique à 30% sur les revenus du capital) : + 2 Mds euros
- Progressivité de l'impôt sur les sociétés au profit des TPE/PME permettant de les soutenir dans la hausse du SMIC et des salaires.